

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG Division Etat hôte Section des Privilèges & immunités Case postale 194 – 1211 Genève 20

AUTORISATION D'ENTRÉE EN SUISSE

Membre du personnel local recruté à l'étranger soumis à l'obligation du visa pour prise d'emploi

A retourner à la Mission suisse

Rappel des règles et des conditions conformément aux Lignes directrices

Le membre du personnel local, qui est soumis à l'obligation du visa pour prise d'emploi, selon sa nationalité, et même lorsqu'il est délié de l'obligation de visa pour un court séjour, doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation d'entrée en Suisse pour prise d'activité lucrative à présenter par la mission/délégation. Si la demande est acceptée, la personne recevra, à son arrivée en Suisse, une carte de légitimation de type « E » et, le cas échéant, ses membres de famille également.

legiumation de type « E » et, le cas échéant, ses membres de lamille également.
MISSION/DÉLÉGATION PERMANENTE DE
MEMBRE DU PERSONNEL LOCAL □ Madame □ Monsieur
Nom/prénom
Nationalité/s
Ville/pays de résidence (lors de la demande)
Date de naissance
Etat civil □ célibataire □ marié/e □ lié/e par un partenariat □ divorcé/e □ veuf/ve
Date d'entrée en fonction Lieu de travail □ locaux de la mission □ résidence
Fonctions □ employé/e avec tâches administratives □ employé/e avec tâches domestiques
L'employé/e viendra avec ses membres de famille □ oui (compléter l'annexe) □ non
Sceau officiel de la mission/délégation permanente Date
Signature (personne autorisée)
<u>Documents à joindre</u> :
 Formulaire « Déclaration de garantie en faveur du membre du personnel local » Copie du passeport de la personne Au besoin, informations sur les membres de famille (compléter l'annexe)
La Mission suisse retournera à la mission/délégation une copie de la demande avec sa décision.
Après examen, la Mission suisse :
accepte la demande et a autorisé la représentation suisse compétente à délivrer le visa n'accepte <u>pas</u> la demande
Date Signature

ANNEXE à la demande d'autorisation d'entrée en Suisse pour l'employé/e local/e

Demande d'autorisation d'entrée en Suisse pour les membres de famille, soumis à l'obligation du visa pour regroupement familial

Uniquement pour les membres de famille qui viennent en Suisse **en même temps que l'employé/e local/e.** Si les membres de famille ont prévu de rejoindre ultérieurement l'employé/e local/e, la mission/délégation devra présenter, le moment venu, une demande d'autorisation d'entrée en Suisse par note verbale.

MISSION/DÉLÉGATION PERMANENTE DE
NOM/PRÉNOM DE L'EMPLOYÉ/E LOCAL/E
<u>CONJOINT</u> □ Madame □ Monsieur
Nom/prénom
Nationalité/s
Date de naissance
Etat civil □ célibataire □ marié/e □ lié/e par un partenariat □ divorcé/e □ veuf/ve
ENFANTS (célibataires, jusqu'à 25 ans) (les autres enfants doivent figurer sur une liste séparée et signe
Nom/prénom
Nationalité/s
Date de naissance Sexe □ féminin □ masculin
Nom/prénom
Nationalité/s
Date de naissance Sexe □ féminin □ masculin
Nom/prénom
Nationalité/s
Date de naissance Sexe □ féminin □ masculin
<u>Documents à joindre</u> :
 Formulaire « Déclaration de garantie en faveur des membres de famille d'un membre du personnel reclaration »
 Copie du passeport de chaque membre de famille Copie de l'acte de mariage/partenariat enregistré du conjoint Copie de l'acte de naissance de chaque enfant
La Mission suisse retournera à la mission/délégation une copie de la demande avec sa décis
Après examen, la Mission suisse : □ accepte la demande et a autorisé la représentation suisse compétente à délivrer le/s visa/s
□ n'accepte <u>pas</u> la demande
Date Signature